

## Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

N° dossier SPANC de l'Adour : CV/147/21/005 RL

Visite effectuée le 13/01/21

Nombre de page du présent rapport : 2

### Propriétaire :

Nom (ou raison sociale) : Mme VERDOUX Sylvaine  
Adresse actuelle : 2 bis rue Saint-Blaise – 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE  
Téléphone : 06.38.74.99.12

### Terrain :

Adresse : 9 rue Marque-Debat – 65200 CIEUTAT  
Parcelle habitation : F 153  
Superficie du terrain : 800 m<sup>2</sup>  
Superficie disponible : 200 m<sup>2</sup>  
Traitement adapté au sol : inconnu  
Exutoire sur parcelle : Fossé départemental RD 20

### Habitation :

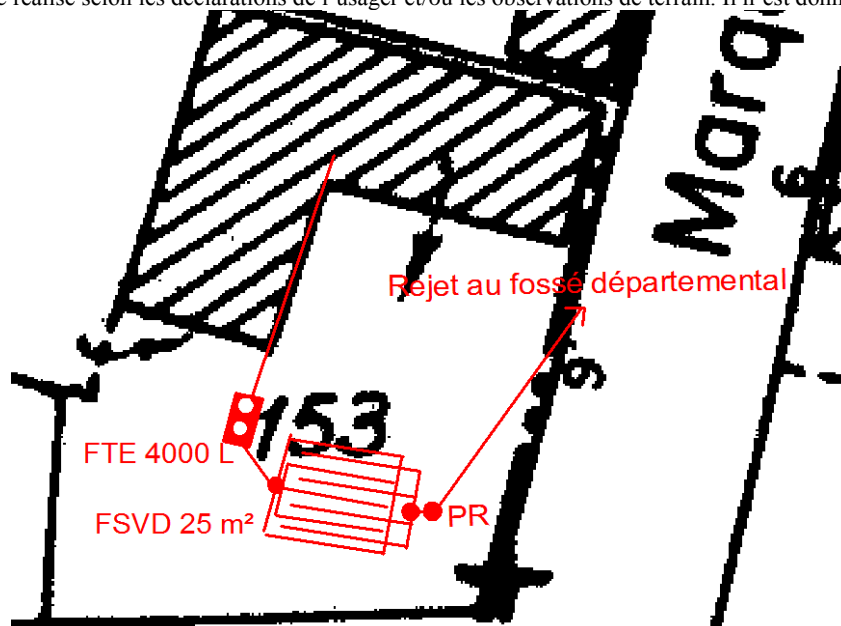
Type de bâtiment : résidence Principale  
Nombre de pièces principales : 4  
Nombre d'occupants : 2  
Parcelle assainissement : F 153

### Installation d'assainissement existante :

Date de mise en place : 14/06/2011  
Type d'installation : Fosse toutes eaux de 4000 L et filtre à sable vertical drainé de 25 m<sup>2</sup> avec rejet au fossé départemental RD20 via une pompe de relevage  
Regards : 2 regards pour la fosse toutes eaux, 2 regards pour le filtre à sable (répartition et drainage) et 1 regard pour la pompe de relevage

### Plan de l'installation :

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



## Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
<b>Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC</b>		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Oui	Pompe de relevage réparée
<b>Evaluation des risques sanitaires et environnementaux</b>		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Non	/
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	/
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non	/
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	/
Installation incomplète	Non	/
<b>Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu</b>		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non	/
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non	/
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Oui	/
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites		
<b>Evaluation du fonctionnement de l'installation</b>		
Ecoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Oui	/
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
<b>Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure</b>		
Entretien conforme	Oui	/
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Non évaluable	Pas de justificatif de vidange présenté
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Oui	/
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Non	/

### Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante
- Installation présentant des dangers pour la santé des personnes
- Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

**Conformité de l'installation :** l'installation d'assainissement est classée **conforme** au sens de l'Arrêté du 27 avril 2012 car elle est complète, fonctionnelle et bien entretenue.

Travaux nécessaires à une mise en conformité

Liste de recommandations

/

- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** Pas de travaux à prévoir

- **Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **14 janvier 2021**.

Le Président du SPANC,

Gérard MENVIELLE.